



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 67749

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport relatif à la politique de prévention du risque incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, remis en juin 2014 par l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des affaires sociales. Ce rapport analyse les facteurs de la complexité de la réglementation et les moyens d'y remédier, ainsi que les conséquences de la coexistence de quatre réglementations. Ce rapport étudie également la gouvernance et les outils de pilotage de la politique de prévention incendie, ainsi que le dispositif de contrôle de cette réglementation et le fonctionnement des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA). Il souhaite connaître la suite qu'entend réserver le Gouvernement à la proposition visant à construire un module de formation « prévention adaptée à l'opération ».

Texte de la réponse

La réforme de la formation des sapeurs-pompiers (cf. arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels) a intégré, dans la formation de tronc commun, la prévention appliquée à l'opération. Par ailleurs, ce nouveau module est dispensé systématiquement à tous les officiers professionnels lors de leur formation initiale délivrée au sein de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67749

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8897

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 229